

## UNIQUE CENTRALE D'ACHAT PUBLIC GÉNÉRALISTE FRANÇAISE L'UGAP SIGNE LE PACTE PME



Alain Borowski, président de l'UGAP.

C'est à l'occasion de la remise du rapport d'activité 2007 à Hervé Novelli, secrétaire d'état chargé des PME/PMI que l'UGAP (Union des groupements d'achats publics) est venue rejoindre les rangs des grands comptes signataires du Pacte PME. Signé conjointement par Alain Borowski, président de l'UGAP, François Drouin président directeur général d'OSEO et Thierry Gaiffe, président du Comité Richelieu, le document matérialise la volonté de l'UGAP de tisser des liens plus étroits avec les PME innovantes. Grâce à cette implication, l'UGAP accède aux outils et pratiques clés mis à disposition des grands comptes signataires du Pacte PME pour favoriser chaque étape de la relation avec les PME innovantes, potentiellement porteuses de gains de compétitivité.

Rappelons que l'UGAP, créée par décret en 1968, est dotée du statut d'EPIC depuis 1985. Centrale d'achat publique, elle assure sa mission de service public en combinant deux fonctions : distributeur de produits et services d'une part, opérateur d'achats d'autre part. Inscrite au cœur de la vie locale grâce à ses 27 implantations régionales ainsi qu'à sa pratique de l'allotissement régional afin de satisfaire les besoins de proximité, l'UGAP souhaite encore renforcer la place essentielle qu'elle accorde aux PME, constituant déjà 68 % de ses titulaires de marché et 28 % de son chiffre d'affaires.

### À PROPOS DU PACTE PME

Lancé en partenariat entre OSEO et le Comité Richelieu, le Pacte PME est un dispositif qui permet de faciliter et renforcer les relations entre les PME innovantes et les grands comptes, publics et privés. Il se place à la croisée de trois objectifs :

- Augmenter leur chiffre d'affaires pour les PME innovantes
- Réussir l'innovation ouverte et développer la concurrence pour les grands comptes
- Renforcer la croissance et l'emploi

Pour ce faire, plusieurs outils sont mis à disposition des grands comptes signataires et des 2 296 PME inscrites à ce jour au Pacte PME : place de marché, programme « Passerelle », soutien juridique.

Outre la mise en relation dans le cadre du Pacte PME, OSEO propose également des financements adaptés aux besoins des PME innovantes (aide à l'innovation, financements de l'immatériel, mobilisation des créances...). Il s'agit de permettre une véritable mobilisation positive autour de l'innovation pour faciliter l'émergence des champions de demain. Une politique dont l'objectif est d'aider les PME françaises à potentiel de croissance à se développer et à conquérir des marchés internationaux.

Pour aller plus loin : [www.pactepme.org](http://www.pactepme.org)

Pour connaître tous les dispositifs d'OSEO en faveur des PME : [www.oseo.fr](http://www.oseo.fr)

---

#### Contacts Presse

Anne Longhini, chargée des relations presse Pacte PME, [longhini@pactepme.org](mailto:longhini@pactepme.org), 01 45 23 09 39

Sabina Cristova, attachée de presse OSEO, [sabina.cristova@oseo.fr](mailto:sabina.cristova@oseo.fr), 01 41 79 98 85

Jean Lamy, contact presse UGAP, [jlamy@ugap.fr](mailto:jlamy@ugap.fr), +33 1 64 73 22 34